

Yaoundé, le 06 Mai 2024

MOT Introductif du Président de l'AG à l'occasion de la réunion de concertation avec la tutelle

Excellence Monsieur le Ministre de la santé publique,
Monsieur le Secrétaire Général,
Messieurs les Inspecteurs Généraux, Directeurs Généraux, Mesdames et Messieurs,

En date du 30 Avril 2024, Nous avons été saisis par une correspondance nous invitant à prendre part à la plateforme de dialogue des ordres professionnels placés sous la tutelle de votre département ministériel.

Quelques jours après, nous avons pris connaissance par un communiqué de presse et par tweet, des balises du dialogue annoncé autour de 04 thématiques essentielles, allant de l'assainissement de la carte sanitaire à l'actualisation du cadre de la réglementation de l'exercice de la fonction, en passant par la couverture santé universelle (CSU) et le renforcement de notre système de santé.

La finalité étant, je le subodore, de mieux répondre aux aspirations ô combien nobles de nos compatriotes.

Tout en vous remerciant grandement pour l'intérêt croissant que vous portez à l'endroit de notre ordre, qu'il me soit permis de vous exprimer toute la reconnaissance de l'Assemblée Générale de l'ONMC, pour les efforts déployés afin que notre corporation s'arrime à la modernité dans un esprit républicain.

C'est le lieu pour moi, de vous féliciter, Excellence M. le Ministre, pour votre haut sens du management. Cette approche par le dialogue inclusif, est en vrai la traduction fidèle de ce qu'il conviendrait d'appeler en Science Administrative « **le processus décisionnel** ». Car elle permet à la corporation et aux Médecins en l'occurrence d'être partie prenante du « processus décisionnel » engagé.

Les objectifs à atteindre étant clairement fixés ; les moyens déterminés ; La ressource humaine mise à contribution pour la construction de la bonne opérationnalisation du processus dont découlerait des décisions relativement idoines.

Aussi, embrayerais-je sur la substance de nos échanges sachant que nous sommes en famille et que les échanges seront enrichis tout au long de cette séance.

La carte sanitaire brièvement, dont nous avons discuté lors d'une de nos dernières rencontres ici au Cabinet avec l'équipe du SYNAMEC. Son importance est capitale et les rôles respectifs de la tutelle et de l'ordre des Médecins (ONMC) clairement établis par la législation.

Je laisserais le soin au Président du Conseil, de développer ce point essentiel, nécessaire à la réussite d'une CSU.

A propos de la CSU, l'ONMC y a travaillé dans le cadre d'une commission Adhoc. La quintessence de notre réflexion qui s'en est dégagée a été transmise sous forme de Mémoire à la tutelle. Nous avons par la suite été conviés à l'Assemblée Nationale, pour une séance d'explications face aux députés, en présence du représentant de l'OMS. Je dirais simplement que le projet fut bien accueilli.

Quant à la réglementation qui régit l'exercice de la médecine, je dirais simplement que c'est un chantier en perspective. La loi de 1990 affichant un anachronisme certain relativement aux réalités actuelles d'où la nécessité de contextualiser nos textes.

Je prendrai en option la nécessité de clarifier le statut juridique des représentants régionaux, il en va de même de reconfigurer l'implication de la diaspora sur le plan statutaire ; N'est pas en reste le sort des autres organes de l'ordre à savoir la Chambre d'Appel, Assemblée Générale... dont le « job description » mériterait d'être clairement déterminé.

Voilà qui en substance meuble mon entame dans cette concertation que je souhaite fructueuse.

Je vous en remercie.

Dr Jules NDJEBET
Président de l'Assemblée Générale
De l'Ordre National des Médecins (ONMC)